

N° 01/22 C/MINESEC/CABINET

Yaoundé, le 04 JAN 2022

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

MADAME LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES RAPPELLE À LA COMMUNAUTE EDUCATIVE QUE LES FRAIS DE SCOLARITE DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SON RESSORT DE COMPETENCE SONT EXCLUSIVEMENT PAYES PAR VOIE ELECTRONIQUE AUPRES DES OPERATEURS AGREES. LESDITS FRAIS SE PRESENTENT COMME SUIT :

- PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL : 7 500 FCFA ;
- PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE : 10 000 FCFA ;
- SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL : 10 000 FCFA ;
- SECOND CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE : 15 000 FCFA ;
- ENSEIGNEMENT NORMAL GENERAL : 50 000 FCFA ;
- ENSEIGNEMENT NORMAL TECHNIQUE : 75 000 FCFA .

LES FRAIS VOLONTAIRES D'APEE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET D'ENSEIGNANTS) ARRETES DE COMMUN ACCORD SONT COLLECTES ET GERES PAR LADITE ASSOCIATION, DANS LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

TOUTE INITIATIVE CONTRAIRE AU PRESENT RAPPEL S'APPARENTE À DE LA CORRUPTION ET DOIT ETRE SYSTEMATIQUEMENT DENONCEE AUPRES DE SES SERVICES ET À TRAVERS LE SITE WEB DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES www.minesec.gov.cm .

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



Nalova Lyonga, Ph.D